



Renouvellement des certifications pour les diplômés Fédéraux d'Animateur et d'Initiateur de Club



Les formations continues sont proposées aux animateurs (BFA), initiateurs (BFI) et entraîneurs (BFE1 ou BFE2) de club pour leur permettre de mettre à jour leurs connaissances théoriques ou d'acquérir de nouvelles compétences en lien avec la pratique.

La Fédération Française de Tir (FFTir) distingue deux profils d'encadrants :

- Les bénévoles diplômés et "actifs" : les bénévoles possédant un diplôme et ayant participé à au moins une action de formation continue sur les quatre dernières années.
- Les bénévoles diplômés et "non actifs" : les bénévoles ayant obtenu un diplôme il y a plus de quatre ans et n'ayant participé à aucune action de formation continue depuis son obtention.

Pour avoir ce statut "**actif**", un formateur doit au minimum participer à une action de formation tous les quatre ans.

Ce qui lui permet de pouvoir continuer à rester dans le dispositif Cibles Couleurs par exemple (faire passer et valider les cibles...), ou de pouvoir se positionner en tant que tuteur pour l'accompagnement de stagiaires BFA, BFI et BFJE.

Chaque formation suivie permet de réactiver le diplôme (qu'il soit actif ou inactif) pour quatre ans à partir de la date de formation suivie.

Toutefois, votre diplôme ne dispose de date de validité. Pour les personnes ne suivant pas d'action dans cet intervalle de quatre ans, cela ne remet pas en cause l'obtention de votre diplôme.

Pour de plus amples informations vous pouvez contacter la Responsable Formation Ligue.



<http://liguepicardiedetir.com/>



<https://www.fftir.org/>